

Communauté de communes

Ardèche Rhône Coiron

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 3 avril 2017 à 18H00,
au siège de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
ARTO Jean	Adjoint-Délégué Communautaire Suppléant	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
BERNARD Alain	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie Saint Lager Bressac.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOYER Yves	Maire-Vice-Président.	Mairie de Baix.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CHAMBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Robert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Cruas.
CUER Eric	Maire-Président.	Mairie de Meysse.
CURTIUS-LANDRAUD Patricia	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
D'ALOIA Christine	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
DUSSERRE Marc	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint Pierre La Roche.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
HAOND Claudette	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
JIMENEZ René	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Rochemaure.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Le Teil.
LAUSSEL Marie-Josèphe	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Meysse.
LAMBERT Adèle	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
LECERF Christian	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
MAZELLIER Noëlle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MORELLI Pierre	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
NOËL Bernard	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
PALIX Dominique	Maire-Vice-Présidente.	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
POLLARD BOULOGNE Annie	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Bauzile.
SAVATIER Paul	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint Vincent de Barrès.
TESTON Joël	Adjoint-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Secrétaire de séance : Madame Marie Josèphe LAUSSEL.

Absentes excusées : MM Olivier BUTOT, Jean-Marie PECHOUX, Madame Carole DOLARD.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Jean-Marie PECHOUX a donné procuration à Monsieur Robert COTTA.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à Cruas sous la Présidence de Monsieur Eric CUER, Président.

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 13/03/2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame Marie-Josèphe LAUSSEL Adjointe au Maire de la Commune de Meysse et déléguée communautaire a été désignée comme secrétaire de séance.

Les dispositions juridiques suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité par les membres présents du Conseil Communautaire :

Dispositions d'ordres juridiques :

-Désignation des membres du comité de direction de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal :

Monsieur Paul SAVATIER Vice-Président délégué au Tourisme a rappelé la délibération du conseil communautaire dans sa session du 13 mars 2017 portant sur la modification statutaire de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal Sud Ardèche Rhône et Villages, l'extension de son périmètre au territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et la modification de la composition de son comité de direction avec aujourd'hui un premier collège élu avec 15 membres titulaires et suppléants et un second collège professionnels avec 14 membres titulaires et 14 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire a désigné les membres suivants pour siéger au comité de direction de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal :

PREMIER COLLEGE		DEUXIEME COLLEGE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel HILAIRE	André VOLLE	Jean Charles RETIERE	Michel GARDE
Nathalie RODRIGUES-DE JESUS	Dominique LAVANDIER	Lynda RUIZ	Francisco GALAN
Paulette LAUVERGNAS	Jean-Marie MARTIN	Felix ZENNER	Lixiane KELLER de SCHLEITHEIM
Claudette HAOND	Mallory ALES	Virginie DANAPPE	René SOENEN
Christine DENIS	Sylvie VILLETTE	Frédéric SIMON	Andéol AMYOT
Pierre-Yves CUNY	Marie-France MARTIN	Stéphanie DEPAIX	Régis De PAMPELONNE
Rémi LANGLOIS	Francine VENOUX	Marie Elisabeth MOMMEY	Catherine CHAUDET
Pierre LEOUZON	Myrtille JEANNE-BOULICAULT	Stéphane DIGONNET	William GALLO
Marie Noëlle LAVILLE	Laurence BOISSIER	Florence DA COSTA	Pierre DARLIX
Christine FAURE	Odile DUSSEYRE	Bruno COULANGE	Véronique SOULAGEON
Cécile PLATZ	Alain BASTIDE	Aude POINSOT	Anne BUFFAT
Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU	Marielle HERNANDEZ	Liz ROCHETTE	Denise CANTON
Paul SAVATIER	Dominique CHAIZE	Max JORDANA	Jean-Pierre NOUGUE
Josiane DURAND	Noëlle MAZELIER	Fabienne DEUX	Jean-Luc ALES
Gérard CHABAL	Corinne MALIGE		

-Délibération relative à la signature d'une convention avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique :

Monsieur Eric CUER Président et Monsieur Christian LECERF maire de Rochemaure et représentant de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron au bureau du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique ont présenté le contenu de la convention à signer avec le Syndicat qui s'inscrit dans le cadre du déploiement de la fibre optique à la maison (FTTH) sur le territoire de l'EPCI et les modalités financières.

Les données concernant le déploiement du FTTH sont les suivantes sur la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

Nombre estimé de prises sur le territoire	11 250
Participation financière de la Communauté par prise	300 euros
Montant total de la participation sur l'ensemble du programme (10 ans)	3 375 000 euros
Dont participation exercice 2016 (versée sur le BP 2017)	345 000 euros (1150 prises) financées par emprunt souscrit en 2016 par la CCBC
Les autres déploiements de prises auront lieu en 2018 (1100 prises), 2019 (2100 prises), 2020 (1950 prises), puis après 2021 (4950 prises).	

Les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé la signature de cette convention dans ces termes avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique.

-Mise en place de la conférence intercommunale du logement :

M. Robert COTTA, Vice-Président délégué à la Politique du Logement et du cadre de vie a précisé aux membres présents de l'assemblée délibérante que la loi dite « ALUR » a introduit, pour tous les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé et comprenant au moins un quartier classé en contrat de ville, au titre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'obligation de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) sur son territoire. Cette instance est co-présidée par le représentant de l'Etat dans le département et le Président de la communauté de communes ou son Vice-Président délégué.

Elle est composée de trois collèges :

- les collectivités territoriales : Maire des communes membres de l'EPCI, représentant du Département
- les professionnels du logement social : représentant des bailleurs sociaux présents sur l'EPCI, représentants des organismes réservataires ; organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'Insertion ;
- les représentants des usagers : représentants locaux des associations de locataires, représentants des associations dont l'objet est l'insertion ou le logement, de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, représentants des personnes défavorisées, représentant des droits des femmes.

Les membres de la CIL seront nommés par arrêté préfectoral conjoint.

La CIL adopte les orientations relatives aux attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social à savoir:

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle du territoire concerné pour les attributions de logements sociaux en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect du principe du droit au logement, des critères d'attribution et de la procédure du Droit Au Logement Opposable (dit « DALO »). Dans les quartiers prioritaires, un objectif quantifié d'attribution des logements sociaux à des demandeurs autres que ceux à bas revenus est défini.

- Le taux minimal des attributions annuelles de logements sociaux à réaliser suivies de baux signés, de logements situés en dehors des quartiers prioritaires
- Les objectifs de relogement des personnes définies comme prioritaires ou déclarées prioritaires au titre du Droit Au Logement Opposable (dit « DALO ») ou relevant des opérations de renouvellement urbain.

Avec un Programme Local de l'Habitat approuvé et deux quartiers concernés par la signature d'un contrat de ville intercommunal le 30 juin 2015, la communauté de communes Rhône Helvie avait mis en place une Conférence Intercommunale du Logement par délibération du conseil communautaire du 09 novembre 2015.

En raison de la fusion des EPCI Rhône Helvie et Barrès-Coiron au 01^{er} janvier 2017, les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron. La CIL s'attachera en priorité à l'élaboration de la convention intercommunale des attributions qui sera annexée au contrat de ville. Elle sera également associée au suivi de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

-Convention de partenariat avec l'ADIL 26 :

M. Robert COTTA, Vice-Président délégué à la Politique du Logement et du cadre de vie a précisé aux membres présents de l'assemblée délibérante que l'Observatoire de l'habitat revêt un caractère obligatoire pour les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'observatoire de l'habitat a une fonction de veille prospective, de renouvellement et d'actualisation des connaissances sur le logement.

Afin d'appuyer les EPCI dotés d'un PLH, le Département de l'Ardèche a construit un cadre partenarial leur permettant de disposer de l'expertise de l'Agence Départementale d'Information pour le Logement de la DROME (ADIL 26) dans leur démarche d'observation. L'ADIL 26 (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) est agréée par l'ANIL (Agence Nationale d'Information sur le Logement), conventionnée avec le ministère du logement.

L'ADIL 26 a accompagné les communautés de communes Rhône Helvie et Barrès-Coiron dans la mise en place de leur observatoire de l'habitat respectif depuis 2014. L'ADIL 26 propose à la communauté de communes la reconduction de ce partenariat à l'échelle du territoire d'Ardèche Rhône Coiron au titre de l'année 2017.

Il a indiqué que la Communauté de communes devait de plus s'attacher à l'élaboration d'une Convention Intercommunale des Attributions à l'échelle de son territoire visant à définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale.

Dans ce cadre, les membres présents de l'organe délibérant ont approuvé la signature d'une convention avec l'ADIL 26 portant sur l'attribution d'une participation volontaire de 10 082€ au titre d'une contribution générale à la mission d'observation de l'association pour l'année 2017.

Cette contribution se décompose comme suit :

- 3 482€ dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire de l'habitat
- 6 600 € dans le cadre de sa contribution à la politique de peuplement et d'attribution de l'EPCI

-Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

Le Président, Monsieur Eric CUER a indiqué aux membres présents que cette modification du tableau des effectifs portée sur la création de quatre emplois d'adjoint technique territorial dont trois à temps complet (35h/hebdomadaire) sur le service de collecte des ordures ménagères en régie élargi au territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron et d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (17h30/hebdomadaire) dans la perspective de l'élargie de la régie de collecte à la collecte sélective des emballages ménagers, journaux magazines et du verre sur le territoire ex barrès-coiron à compter du 1^{er} juin 2017.

Sur la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron celle-ci a porté aussi sur la création d'un emploi d'Attaché territorial à temps complet en vue du recrutement d'un chef de projet contrat de ville pris en charge à hauteur de 40% comme sur l'année 2016 par la commune de Le Teil signataire du contrat avec l'EPCI.

-Mise à disposition d'un agent titulaire par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal :

Monsieur Paul SAVATIER Vice-Président délégué au Tourisme a rappelé aux membres présents de l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Barrès-Coiron jusqu'en 2016 mettait à disposition de la régie office du tourisme intercommunal un agent titulaire sur un temps de travail de 23h30/hebdomadaire. Par décision du conseil communautaire dans sa session du 13 mars 2017 ladite régie a été dissoute au profit de l'EPIC Office du Tourisme Intercommunal avec effet au 1^{er} avril 2017. Les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé compte tenu de ces modifications la mise à disposition dudit agent titulaire par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal à compter du 1^{er} avril 2017.

-Maintien du temps partiel et de ses modalités d'exercice dans la collectivité :

Le Président, Monsieur Eric CUER a indiqué aux membres présents de l'organe délibérant que les EPCI ex Barrès-Coiron et ex Rhône-Helvie avait chacun leur politique en matière de temps partiel des agents. Il a précisé qu'une politique était à mettre en place dans ce domaine à l'échelle de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron nécessitant l'avis préalable du comité technique qui n'est pas encore installé et avec des élections programmées le 11 mai 2017. Dans ces conditions et dans l'attente d'une harmonisation les membres présents de l'organe délibérant ont approuvé le maintien des politiques en place en matière de temps partiel au niveau des EPCI ex Barrès-Coiron et ex Rhône-Helvie.

-Modification des statuts du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional :

Monsieur Paul SAVATIER Vice-Président délégué au Tourisme a indiqué aux membres présents de l'assemblée délibérante la modification des statuts du Syndicat Mixte du Vivarais méridional portant notamment sur :

L'impact de la fusion des EPCI ex Barrès-Coiron et ex Rhône-Helvie portant le nombre d'EPCI membres du Syndicat de quatre à trois, à savoir :

- La Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron,
- La Communauté de communes Berg et Coiron,
- La Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche,

La modification de la composition du comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional avec quatre représentants titulaires et suppléants par EPCI contre trois antérieurement.

-Désignation des représentants de l'EPCI au Syndicat Mixte du Vivarais Méridional :

Les représentants suivants de l'EPCI Ardèche Rhône Coiron ont été désignés pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paul SAVATIER	Jean ARTO
Patricia CURTIUS LANDRAUD	Serge VILLARD
Françoise DE MERCOYROL DE BEAULIEU	Michel HILAIRE
Pierre Yves CUNY	Pierre LEOUZON

-Attribution d'une subvention à l'association Actes en Drôme pour le festival de l'écrit à l'écran dans le cadre du dispositif Education Artistique et culturelle :

Monsieur Bernard NOËL Vice-Président délégué à la culture et aux outils culturels a rappelé le partenariat construit depuis 2015 à l'échelle de l'EPCI ex Rhône-Helvie avec l'association Actes en Drôme dans le cadre du Festival de l'Écrit à l'Écran avec la mise en place de séance au cinéma REGAIN mais aussi de conférences et d'ateliers dans et hors le cinéma et notamment dans les équipements scolaires et les lycées.

Il a précisé que ce partenariat s'inscrivait dans le cadre du dispositif Education Artistique et Culturelle.

Les membres présents de l'organe délibérant ont approuvé l'attribution d'une subvention à l'association Acte en Drôme d'un montant de 3 000€ au titre de l'année 2017 dans le cadre d'actions décentralisées du Festival de l'écrit à l'écran sur la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, sur le territoire conventionnée Education Artistique et Culturel soient les communes d'Alba, Aubignas, Saint Thomé, Valvignères et Le Teil.

Madame LAUSSEL Adjointe à la mairie de Meysses et déléguée communautaire a demandé si ce type d'actions dans le domaine culturel pouvait être étendu au cinéma de Cruas. Le Président Eric CUER a précisé que ce serait l'objet d'une réflexion à mener d'ici la fin de l'année 2017 portant sur une homogénéisation de la compétence culture et outils culturels à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

-Attribution d'une subvention à l'association Ardèche Image dans le cadre du partenariat avec le cinéma REGAIN :

Monsieur Bernard NOËL Vice-Président délégué à la culture et aux outils culturels a rappelé le partenariat construit à l'échelle de l'EPCI ex Rhône-Helvie avec l'association Ardèche Image. Ce partenariat repose sur le développement de la diffusion au cinéma REGAIN de films documentaires avec notamment la mise en œuvre de la programmation bimestrielle de films documentaires issus de la sélection des États généraux du film documentaire.

Les membres présents de l'organe délibérant ont approuvé l'attribution d'une subvention à l'association Ardèche Image au titre de l'année 2017 d'un montant de 2 400€ dans le cadre du partenariat précité avec le cinéma REGAIN.

-Attribution d'une subvention à la Cascade dans le cadre de l'organisation du festival des arts de la piste d'Alba La Romaine 2017 et des préalables.

Monsieur Bernard NOËL Vice-Président délégué à la culture et aux outils culturels a rappelé le partenariat historique avec l'association La Cascade dans le cadre de l'organisation du Festival d'Alba La Romaine depuis sa création, Festival aujourd'hui très ancré dans l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Il a précisé la spécificité des préalables, les spectacles gratuits sur les communes d'Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères en amont du festival qui invitent à la découverte des arts du cirque.

Le bilan du festival d'Alba La Romaine a été diffusé en amont du conseil communautaire à l'ensemble de ses membres.

Quelques chiffres sur l'édition 2016 du Festival d'Alba La Romaine :

129 artistes présents sur le festival en 2016, 18 sur les préalables.

25 344 spectateurs dont environ 13 000 gratuits.

666 personnes qui ont participé à des ateliers.

41% de spectateurs originaires de l'Ardèche, 12% de la Drôme et 47% au-delà.

D'un point de vue des retombées économiques indirectes 2525 repas consommés par les intervenants et organisateurs sur la durée du festival (hors spectateurs) pour une recette d'environ 46 000€, les hébergements (nuitées) environ 40 000€.

Plus de 160 bénévoles mobilisées pour l'organisation du festival d'Alba La Romaine.

Les préalables 2017 se dérouleront les 17 et 18/06/2017.

Le festival se déroulera du 12 au 17/07/2017 avec la soirée d'ouverture programmée le 11/07/2017.

Les membres présents de l'organe délibérant ont approuvé l'attribution d'une subvention à l'association La Cascade d'un montant de 25 000€ dans le cadre de l'organisation du Festival d'Alba la Romaine et des préalables 2017 sur les communes d'Aubignas, Le Teil, Saint-Thomé et Valvignères

-Création d'une commission Intercommunale des Impôts Directs :

Le Président, Monsieur Eric CUER a indiqué aux membres présents de l'organe délibérant que Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en tant qu'EPCI à fiscalité professionnelle unique avait l'obligation de disposer d'une commission intercommunale des impôts directs.

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

A ce titre :

-elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (art. 1504 du CGI),

-elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505).

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Le rôle de la CIID est consultatif.

Les communes membres d'EPCI à FPU conservent leur CCID, qui interviennent au titre des autres compétences qui leur sont confiées (en particulier en matière d'évaluation des locaux d'habitation)

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les membres de l'assemblée délibérante suite à retour des communes ont décidé de proposer les commissions titulaires et suppléants suivants pour siéger à la CIID :

Proposition de commissaires titulaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

NOM et PRENOM	ADRESSE
CROZIER Christiane	Quartier Le Buis d'Aps – 07400 ALBA LA ROMAINE
FLORIBERT Alain	Quartier la Roure – 07400 AUBIGNAS
FERROUSSIER Claudette	Broyon – 07210 BAIX
HAOND Claudette	401 Rue de la République – 07350 CRUAS
PECHOUX Jean-Marie	301 Rue du Nord – 07350 CRUAS
FAÏSSE Michel	Chemin de Mayour 07400 Le TEIL
ROCHE Jacky	Quartier Leveque 07400 Le TEIL
GAILLAND Christophe	La Rouvière 07400 LE TEIL
MEO Francis	4 Rue de Laubre – 07400 MEYSSE
MONTEIL Bernard	1 Rue de la Gare – 07400 ROCHEMAURE
LANGLOIS Rémi	Quartier Dianoux – 07210 ST BAUZILE
BERNARD Alain	Quartier la Plaine – 07210 ST LAGER BRESSAC
ROBERT Jean	Route de Cougourdas – 07400 ST MARTIN SUR LAVEZON
DUSSERRE Marc	Hameau « Les Molières » 07400 SAINT-PIERRE LA ROCHE
BROC Jean-Claude	2850 Route de Gras - 07220 SAINT THOME
PALIX Dominique	550 Route des Gras – 07210 ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC
CHAIZE Dominique	Le Rieutord – 07210 ST VINCENT DE BARRES
COMTE Jean-Louis	Chailles – 07400 VALVIGNERES

Proposition de commissaires titulaires hors du périmètre Communautaire

NOM et PRENOM	ADRESSE
CHAUSSIGNAND Damien	Bois de Val – 07400 SCEAUTRES
GIAVARINI Corinne	Le Village – 07250 SAINT PONS

Proposition de commissaires suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

NOM et PRENOM	ADRESSE
LEBRAT Marie-France	Quartier La Roche – 07400 ALBA LA ROMAINE
VILLARD Serge	240 A Chemin de la Cantone – 07400 AUBIGNAS
MARIZON Jean Louis	34 Boulevard du Midi – 07210 BAIX
COTTA Pierre	494 Avenue Marcel Paul – CRUAS
GUERIN Michel	402 Route de la Plaine – 07350 CRUAS
SAEZ Joseph	18 rue Robespierre 07400 Le TEIL
AMETTE Alain	14 bis, rue Max BOIRON, 07400 Le TEIL
SUAU Jacques	Rue de la Résistance 07400 Le TEIL
ARLETTE Nicolas	Boulevard Croix de la Lauze – 07400 ROCHEMAURE
CHABANIS Fernand	94 Impasse Pélignol – 07400 ROCHEMAURE
ROSSETTI Bernard	La Treille – 07210 ST BAUZILE
LEOUZON Pierre	Les Mottes – 07210 ST LAGER BRESSAC
CHARENSOL Alain	693 Route du Château - 07400 ST MARTIN SUR LAVEZON
DUSSERRE Odile	Hameau « Les Molières » 07400 SAINT-PIERRE LA ROCHE
COMTE Mathieu	Quartier Chambriand – 07220 SAINT THOME
MENIAUD Aline	279 Chemin des Archilets – 07210 ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC
SAVATIER Paul	Place de l’Eglise – 07210 ST VINCENT DE BARRES
GASCON Carol	Les Termes – 07400 VALVIGNERES

Proposition de commissaires suppléants hors du périmètre Communautaire

NOM et PRENOM	ADRESSE
RAFFOUR Philippe	739 Chemin de Ploye – 07130 ST PERAY
RIEU Jean-Marie	131 Route de Marseille – 26200 MONTELIMAR

-Modification des statuts du SYTRAD :

Madame Annie POLLARD-BOULOGNE a présenté aux membres présents de l’organe délibérant la modification des statuts du SYTRAD prenant en compte notamment la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale effectif au 1^{er} janvier 2017, les modifications de périmètre des EPCI adhérant en découlant et la création de nouvelle Communauté d’Agglomération souhaitant adhérer.

Les membres présents de l’organe délibérant ont approuvé cette modification statutaire.

Travaux de la commission déchets du 02/03/2017 :

Monsieur Gilbert PETITJEAN, vice-président en charge des déchets de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a fait état des travaux de la commission déchets réunie en date du 02/03/2017.

Collecte des Ordures Ménagères :

- Optimisation du service de collecte des ordures ménagères élargies à l’ensemble du territoire de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 1^{er} mars 2017.
Suppression de la collecte en sac non réglementaire.
Maintien des jours de collecte sur l’ensemble des communes.

Recrutement d'un agent à temps complet pour le remplacement des sept agents du service.
Réflexion sur le développement de points de collecte semi-enterrés.

Sur la question de la régie de collecte des ordures ménagères, Bernard NOËL a indiqué que la régie permettait au-delà de la maîtrise des coûts, la maîtrise du fonctionnement du service. Alain Bernard, maire de Saint Lager Bressac a indiqué que déjà il avait observé une amélioration du service de collecte de ordures ménagères depuis le passage en régie au 1er mars 2017.

Monsieur Paul SAVATIER est intervenu en précisant qu'il était aussi important de montrer que des services en régie fonctionnaient bien.

Collecte Sélective :

- Reprise en régie de la collecte sélective des emballages ménagers, Verre et journaux magazines sur le territoire ex-Barrès-Coiron à compter du 1^{er} juin 2017 et maintien de la collecte en régie des emballages ménagers sur les communes de Le Teil et Aubignas avec harmonisation de la collecte en bornes aériennes (coût d'investissement 70 000€). Recrutement d'un agent à mi-temps. Economie générée sur le service sur l'année 2017 environ 31 000€. Collecte sélective de tous les flux sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018, besoin d'un mi-temps complémentaire. Economie générée sur le service environ 35 000€.
- Suppression des missions d'ambassadeurs du tri en interne et utilisation des ambassadeurs du tri des syndicats de traitement (SYPP et SYTRAD).

Déchetteries :

- Mise en place d'un système de contrôle d'accès par badge sur la déchetterie du Verseau à Cruas.
- Remplacements des gardiens des déchetteries par les agents du service technique pour des absences inférieures à trois jours et au-delà remplacements extérieurs.

Traitement des déchets :

- Réflexion sur l'adhésion à un seul syndicat de traitement des déchets et recherche de l'optimisation des coûts de traitement. Solutions de traitement proposées par le SYPP et le SYTRAD et coûts associés à étudier.

Sur cette question, Madame Annie POLLARD BOULOGNE est intervenue en précisant que ce n'est pas qu'un enjeu financier mais aussi une problématique de traitement à regarder de près.

Travaux de la commission Environnement du 20/03/2017 :

Monsieur Christian BOSQUET Vice-Président a présenté aux membres les travaux de la commission environnement ayant porté sur :

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (présentation et organisation 2017),
- Etat des lieux sur l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire dans l'optique de la prise de compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par l'EPCI Ardèche Rhône Coiron. La nécessité de réalisation d'un recensement des ouvrages de protection des inondations, de leur état et des coûts de remise en état éventuels.
La question de la mise en place de la taxe GEMAPI facultative, mais pouvant représenter dans le cas de sa mise en place jusqu'à 40€/habitant.
- La question des compétences eau et assainissement qui seront obligatoires pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Travaux de la commission Restauration collective du 20/03/2017 :

Madame Dominique PALIX, Vice-Présidente en charge notamment de la restauration collective a indiqué que dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire toutes les communes d'Ardèche Coiron avaient été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient être équipées de kit contre le gaspillage alimentaire.

Elle a de plus indiqué qu'un conseil municipal des jeunes allait intégrer la commission et pourra ainsi faire ses propositions de menus qui seront étudiés

Travaux de la commission Tourisme du 16/03/2017 :

Monsieur Paul SAVATIER Vice-Président délégué au Tourisme a rappelé l'installation de la commission tourisme le 16/03/2017.

Une réflexion sera menée sur la Signalétique d'Information Locale (SIL) en prenant en compte le travail déjà fait dans certaines communes de l'EPCI.

Il a fait part aux membres présents de la réunion d'installation du nouveau comité de direction de l'EPIC OTI fixée au 10/04/2017 à 18h00 ainsi que de la suivante fixée au 13/04/2017 à 20h30 relative au vote du budget 2017.

Travaux de la commission finances du 21/03/2017 :

Le Président Eric CUER a fait état des travaux de la commission finances sur la préparation des budgets 2017, des travaux du bureau et des rencontres programmées avec les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI pour expliquer les choix budgétaires de ce dernier et les impacts éventuels sur les budgets communaux.

Il a de plus rappelé la date de vote des Budgets 2017 de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron fixée au 13/04/2017 à 18h00 au siège à Cruas.

Cession terrains ZA Les Ramières à EDF :

Monsieur Yves BOYER, Vice-Président en charge de l'économie a fait état de l'avancement du projet de cession de terrains à EDF sur la ZA Les Ramières de Cruas.

Le Président a levé la séance à 20H15.

La Secrétaire de séance,
Marie Josèphe LAUSSEL

